

Offre de poste - CDI (70%) Animateur·rice réseau et groupes - ADEAR/CONF 37

STRUCTURE

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural 37 œuvre au développement et à la défense d'alternatives pour une agriculture paysanne. Ses missions principales sont :

- la promotion de l'agriculture paysanne ;
- l'accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles ;
- l'accompagnement et la formation des paysan·ne·s dans l'évolution de leurs pratiques agricoles ;
- la facilitation de partage d'expériences et savoirs faire contribuant à la vie des territoires.

L'ADEAR 37 fait partie d'un réseau régional (ARDEAR) et d'un réseau national (FADEAR) ainsi que du réseau InPACT qui regroupe diverses associations œuvrant dans le champ d'une agriculture nourricière, citoyenne et territoriale. L'ADEAR est une structure historiquement liée à la Confédération paysanne, elle a été créée comme outil de développement et de formation pour appuyer le projet politique de l'Agriculture Paysanne. L'ADEAR 37 travaille étroitement et quotidiennement avec la Confédération paysanne 37.

L'ADEAR37 et son réseau vivent actuellement - à l'instar du monde associatif, durement éprouvé dans son ensemble - des questionnements sur les fonctionnements, à différents échelons. Ce contexte particulier implique des évolutions pour l'association, tant en terme de modèle économique, de priorisation des missions, de répartition des tâches. Il est donc attendu de la personne recrutée qu'elle soit actrice, au sein de l'équipe et au côté du Conseil d'Administration, de ces changements.

MISSIONS DU POSTE

Le réseau Conf et ADEAR dans l'Indre-et-Loire s'appuient aujourd'hui sur une dynamique construite au cours des dernières années :

- Accompagnement à l'installation de plus d'une centaine de ferme en agriculture paysanne.
- Des liens forts tissés avec les autres structures du réseau InPACT (GABBTO, AMAPS), les acteurs sociaux et les acteurs syndicaux du département.
- Une campagne syndicale 2025 qui a permis de mobiliser un réseau et d'identifier de nombreux.e.s sympathisant.e.s du réseau Conf/ADEAR, paysan.ne.s et citoyen.ne.s.

Nous en sommes donc à une étape où l'animation et la coordination de ce réseau est une de nos priorités. Il s'agit de faire collectif par tous les moyens possibles : animations de groupes, regroupements géographiques, temps festifs... et de petit à petit amener de plus en plus de paysan.ne.s proches de nos valeurs à rejoindre ces temps collectifs.

L'animateur·rice travaillera au sein d'une équipe départementale de trois salarié·es. Elle/il est en lien avec une équipe régionale (coordination régionale et autres équipes départementales) et avec le Conseil d'Administration de l'association. La personne embauchée participera pleinement (en lien avec le CA) à élaborer des nouvelles stratégies concernant ses missions et la pérennité économique de l'association.

L'animation d'un réseau paysan dans une structure associative demande des qualités permettant de faire face à deux défis majeurs :

- Le manque de disponibilités des paysan.ne.s et les aléas organisationnels (météo du jour, obligations sur les fermes) qui rendent parfois difficile l'organisation de temps collectifs. Cela demande des qualités de persévérance, une capacité à aller solliciter par téléphone régulièrement des paysan.ne.s pour les inciter à sortir de leur ferme et une certaine prise de distance sur les « échecs » qui seront inévitables.
- Le contexte incertain et changeant des financements associatifs demandant des qualités de coordination économique, de réflexion stratégique et de construction de nouveau projet.

1/ Suivi des dynamiques départementale autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (15% du temps)

- Co-coordination d'un réseau des « solidarités alimentaires » (6 temps / an) et lien fort à l'association nouvellement créée VRAC 37.
- Information et animation de temps d'échanges sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation au sein du réseau paysan Conf/ADEAR 37.
- Développement de prestation d'animations pour le lancement d'initiatives nouvelles, inspirées des expérimentations portées par l'ADEAR 37 entre 2022 et 2025.

2/ Animation de groupes et collectifs au sein du réseau ADEAR-Conf 37 (55% du temps)

- Dépôts régulier et suivi administratif (qualiopi) de temps de formation (fonds de formation VIVEA)
- Animation d'un groupe de paysan.ne.s boulanger et céréalier.ère.s autour des semences paysannes et de la transformation en farine/pain.
- Animation d'un groupe (L'ABande Paysanne) visant à mutualiser des stratégies logistiques et commerciales au sein du réseau.
- Animation d'un groupe de fermes collectives.
- Animation de journées de formations collectives sur les enjeux d'autonomie matérielle
- Animation de journée de formations collectives sur la communication des fermes en Agriculture Paysanne (outil diagnostic Agriculture Paysanne)

- Participation à des journées collectives en lien avec le GABBTO (groupe maraîchage, polyculture-élevage, viticulture).
- Animation de regroupements paysans sur 4 territoires du département (échelle de proximité).
- Autres formations ponctuelles en fonction des besoins exprimés.

3/ Participation à la vie de l'association (30% du temps)

- Animation du CA de l'ADEAR 37 (en lien avec animatrice Conf puisque CA et Comité régulièrement en commun).
- Contribuer aux tâches transversales de fonctionnement : suivi du budget et de la trésorerie / communication / suivi des exigences de la certification qualité des formations / recherche de nouveaux financements et partenariats... (tâches réparties selon compétences et équilibrage des postes) ;
- Participer aux réunions internes et celles liées au travail en réseau dans lequel s'inscrit la structure.

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES

- Capacité et goût pour l'animation de groupe et temps collectifs ;
- Bonne connaissance du milieu agricole et du milieu associatif ;
- Expérience souhaitée en montage de projet et gestion d'un budget ;
- Expérience du travail et de la conduite de structure en équipe nécessaire ;
- Maîtrise de la bureautique.

PROFIL

- Volonté de s'investir sur du long terme dans ce poste salarié ;
- Intérêt fort pour les valeurs de l'agriculture paysanne ;
- Esprit d'équipe, facilité de communication et capacité à mettre en place des relations de confiance ;
- Grand sens de l'autonomie, esprit d'initiative et force de proposition ;
- Sens de la gestion du travail et de la priorisation, capacité d'adaptation.

CONDITIONS

- CDI à 70% ;
- Salaire et indemnisation selon la Convention collective de la Confédération paysanne et de la Fadear et ses organismes affiliés, et selon l'expérience (exemple pour catégorie 3, échelon 4 = 2.847,15 € brut pour un temps plein, soit 1992 € brut pour un poste à 70%) ;

- *N.B : Dans un contexte d'incertitude économique nous proposons un poste à 70 %, néanmoins il est possible en fonction des activités développées/financements de faire évoluer ce temps de travail en l'augmentant*
- Suivi du poste par deux référent·e·s paysan·nes et/ou administrateur·ices employeur·ses ;
- Poste basé à Tours, 17 allée de la Gaudinière ;
- Déplacements à prévoir dans le département (plus rarement la région) : Permis B et véhicule indispensable (indemnisation à hauteur de 0,50 €/km en 2025) ;
- Disponibilités ponctuelles en soirées et week-end ;
- Prise de poste souhaitée pour début avril 2026. Période d'essai : 2 mois (renouvelable une fois) ;
- Entretiens le jeudi **26 février 2026** à Tours pour les candidat·es retenu·es.

Envoyer lettre de motivation et CV à recrutement@adear37.org au plus tard le lundi 9 février 2026.